

RAPPORT ANNUEL

2017



TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Stratégie	
Vision.....	4
Fondation Promotion allaitement maternel Suisse	4
Champs d'action stratégique.....	5
Principes d'action	5
2. Rapport d'activités 2017	
Transmettre les connaissances	6
Encourager la mise en réseau	9
Faciliter la conciliation entre allaitement et travail	13
Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie	14
Influer sur les processus de décision	16
Renforcer l'organisation	17
3. Finances	
Compte de résultat	18
Bilan	19
Rapport de l'organe de révision	20
Soutien financier	21
4. Perspectives	22
Annexe	
Membres fondateurs	23
Conseil de fondation	23
Commission scientifique	23
Secrétariat	24
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel	24
Codex Panel	24

Impressum

Editeur

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66, fax 031 381 49 67
e-mail : contact@stillfoerderung.ch

Textes

Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

110 exemplaires en français, 460 exemplaires en allemand

2017 – Au milieu de la société

Les enfants représentent l'avenir. Il est d'autant plus important de leur assurer un bon départ dans la vie. Le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2017 – « L'allaitement maternel nous concerne tous » – invite la société et la politique à améliorer les conditions cadres de façon à ce que les recommandations des spécialistes de la santé concernant la durée de l'allaitement puissent être mises en pratique. La campagne s'inscrivait dans le contexte des objectifs de développement durable proclamés par les Nations Unies. L'un de ces objectifs est l'avènement d'une société juste, pacifique et inclusive. Il part du principe que nous assumons une responsabilité commune pour nos enfants et pour le monde dans lequel ils vivront.

L'allaitement maternel a besoin du soutien de la société. Un environnement favorable à l'allaitement contribue à ce que les mères allaitent plus longtemps. Le père et la famille jouent un rôle important, mais également l'entourage élargi. L'économie est donc appelée à s'engager, tout comme la politique. Afin de faciliter l'allaitement au lieu de travail, les employeurs doivent informer les mères sur les dispositions légales et leur proposer du soutien. Les collègues au travail peuvent à leur tour aider et encourager les mères qui allaitent.

Dans un souci de ne pas concurrencer l'allaitement maternel, une interdiction de publicité pour les préparations pour nourrissons est en vigueur en Suisse. Il est souhaitable d'étendre ces restrictions aux préparations de suite, destinées aux enfants jusqu'à l'âge de douze mois. Comme les emballages sont souvent identiques – à part l'indication d'âge – les produits sont susceptibles d'être confondus et l'interdiction de publicité est de facto contournée. Dans sa réponse à une motion de la conseillère nationale Yvonne Feri, le Conseil fédéral reconnaît qu'il y a nécessité d'agir en la matière.

Les pères jouent un rôle important en ce qui concerne la durée de l'allaitement. Une nouvelle brochure les adresse directement. En l'ouvrant d'un côté, on trouve des informations destinées aux pères, de l'autre côté ce sont les informations pour les mères. Les messages pertinents au sujet de l'allaitement sont présentés à l'aide de nombreuses images et peu de texte.

Disponible en 14 langues, le court métrage « Breast is best » est largement utilisé. Les spécialistes l'apprécient parce qu'il leur permet de transmettre des informations sur l'allaitement maternel aux mères allophones. Mais les versions dans les langues nationales sont également souvent consultées.

Les deux symposiums interdisciplinaires organisés par Promotion allaitement maternel Suisse, consacrés à la compétence transculturelle et au soutien à l'allaitement dans des conditions difficiles, ont été suivis par un nombreux public.

L'allaitement maternel nous concerne tous : nous remercions sincèrement tous ceux et toutes celles qui, en mettant à disposition leurs idées, leurs réseaux et leurs connaissances, contribuent à soutenir les mères qui allaitent.

Ursula Zybach
Présidente

1. STRATÉGIE

Vision

Promotion allaitement maternel Suisse a pour but que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les quatre à six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément.

Fondation Promotion allaitement maternel Suisse

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Promotion allaitement maternel Suisse s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

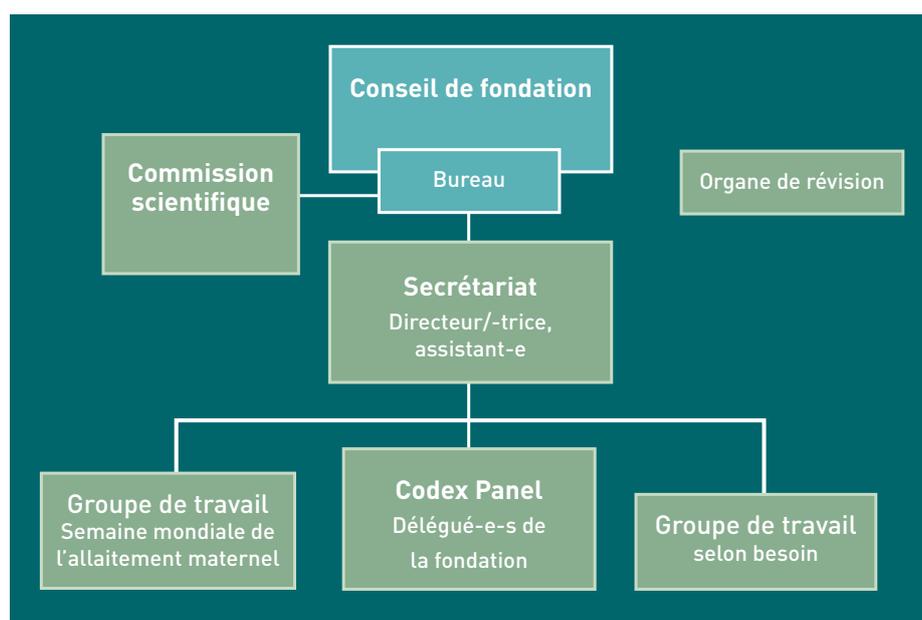
La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et em-

ploie une directrice et une assistante. Le conseil de fondation ainsi que les autres organes regroupent des spécialistes qui travaillent à titre bénévole ou pour un salaire réduit.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par ces organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- La Leche League Suisse (LLL CH)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Société Suisse de Pédiatrie (SSP)

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Champs d'action stratégique

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.

2. Encourager la mise en réseau

Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.

6. Renforcer l'organisation

Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Principes d'action

En ce qui concerne l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse base son travail sur les principes suivants :

- tenir compte de la santé dans tous les domaines de décision publics
- accroître l'égalité des chances en matière de santé.

La décision des parents de renoncer à l'allaitement, pour des raisons médicales ou autres, est entièrement respectée.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La structure de ce rapport d'activités se base sur les champs d'action stratégique.

1. Transmettre les connaissances

[Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.]

Informations fondamentales sur l'allaitement

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à une stratégie globale dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Promotion allaitement maternel Suisse recommande un allaitement exclusif pendant (quatre à) six mois et de poursuivre l'allaitement après l'introduction d'aliments de complément, et ce aussi longtemps que la mère et l'enfant le désirent.

Selon la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de six mois, l'allaitement pouvant être poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà même après l'introduction d'aliments de complément. La Société Suisse de Pédiatrie (SSP) a pris soin de formuler ses recommandations de manière ouverte et flexible. Elle estime qu'il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois. L'introduction d'aliments de complément selon les besoins individuels *peut* commencer au plus tôt à la fin du quatrième mois de vie et *doit* commencer au plus tard au début du septième mois.

A court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (nez, gorge, oreilles et tractus gastro-intestinal), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète du type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson et facilite le bonding. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Les enquêtes sur la santé menées par l'Office fédéral de la statistique en 2002 et 2007 ont montré que la moitié des mères en Suisse suivent la recommandation de l'OMS. La fréquence de l'allaitement varie fortement entre les régions linguistiques et selon le niveau de formation des femmes.

Des études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹, 2003² et 2014³ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative entre 1994 et 2003, puis elle est restée constante jusqu'en 2014. Somme toute, les recommandations actuelles concernant l'allaitement ne sont toutefois pas encore suivies de manière satisfaisante.

La Swiss Infant Feeding Study (SWIFS), menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse. Près de 95 % des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant, le taux d'allaitement exclusif diminue à 71 % durant les deux premiers mois de vie et à 62 % durant les troisième et quatrième mois. Seuls 40 % des enfants sont encore allaités à l'âge de six mois. Beaucoup de mères sèvrèrent donc à

¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. *Soz.-Praeventivmed.* 1995;4396-398

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level? *Pediatrics.* 2005;116:e702-e708

³ Gross K., Späth A., Dratva J., Zemp Stutz E. SWIFS – Swiss Infant Feeding Study. Eine nationale Studie zur Säuglingsernährung und Gesundheit im ersten Lebensjahr. Basel, 2014 (www.swisstph.ch/swifs/f.html)



un moment que les organisations spécialisées considèrent comme loin d'être optimal pour la santé des nouveau-nés. Aucune évolution significative concernant ces faits n'a été observée au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a en outre démontré que la durée de l'allaitement varie fortement selon l'âge de la mère, le niveau de formation et l'activité professionnelle des parents, l'attitude du père et l'origine géographique et culturelle. Une mère plus âgée ou qui a un partenaire, des parents avec un niveau de formation élevé et des pères qui adoptent une position favorable à l'allaitement sont des facteurs qui contribuent à un allaitement prolongé. A l'instar des enquêtes précédentes, la nouvelle étude indique que les enfants nés dans des hôpitaux favorables à l'allaitement maternel sont nourris au sein plus longtemps que les autres.

Les résultats de l'étude laissent supposer que les mères qui sont encouragées dans leur volonté d'allaiter – par le père, leur entourage privé, le personnel des hôpitaux, les spécialistes ou au travail – ont de meilleures chances de mettre en pratique cette intention durant une période prolongée. Le monde du travail prend une influence grandissante parce que les mères rentrent plus tôt à leur place de travail qu'en 2003, et ce souvent avec des taux d'emploi plus élevés. Une mère sur quatre a mentionné le fait de ne pas pouvoir concilier travail et allaitement comme une raison du sevrage précoce. Parmi les mères exerçant une activité professionnelle, une femme sur dix seulement a déclaré avoir été informée par l'employeur de ses droits en tant que mère allaitante.

L'enquête menée en 2014 a par ailleurs montré que pratiquement toutes les femmes enceintes et toutes les mères ont bénéficié de conseils en cas d'allaitement, qu'elles ont jugés très utiles en règle générale.

Matériel d'information

Les informations indépendantes et basées sur les connaissances scientifiques aident les parents à se préparer de manière optimale à la période d'allaitement. L'ensemble de ce matériel peut être commandé sur www.allaiter.ch/shop.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »



La brochure s'adresse aux (futurs) parents et informe sur les aspects essentiels concernant l'allaitement maternel. Très appréciée par le public, elle est disponible en douze langues. A part les langues nationales, ce sont l'albanais, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais, le serbe/croate, le tamoul, le turc ainsi que le tigrinya. Cette dernière version, traduite et publiée début 2017, a été très bien accueillie par les spécialistes.

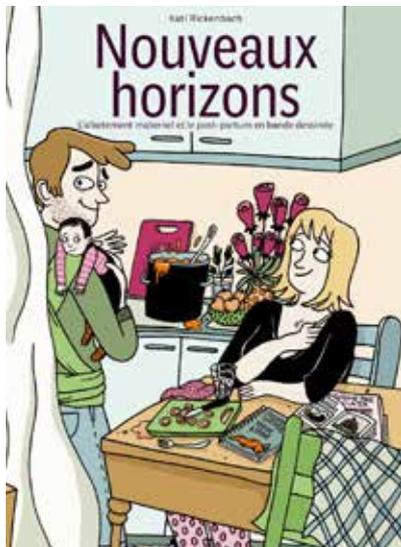
Au total, près de 80 000 brochures ont été distribuées en 2017. A titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

Vidéo de formation « Breast is best »

Des versions française, allemande, italienne et anglaise du DVD « Breast is best », une vidéo de formation qui a reçu plusieurs prix, sont disponibles. En 2017, environ 120 exemplaires ont été achetés par des spécialistes. Promotion allaitement maternel Suisse se charge également de la distribution du DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

« Nouveaux horizons » – L'allaitement et le post-partum en bande dessinée



La naissance d'un enfant marque le départ pour un voyage riche en nouvelles expériences – surtout s'il s'agit de la première fois. La bande dessinée « Nouveaux horizons » décrit le parcours des jeunes parents Louise et Tom de la naissance de leur petite fille Anne jusqu'au retour progressif à un quotidien normal, en passant par les diverses phases du post-partum. La bande dessinée existe en français et en allemand (« Neuland »). Plus de 400 exemplaires ont été commandés en 2017, dont un tiers dans les librairies, ce qui prouve que l'ouvrage a trouvé sa place dans le commerce également.

Brochure pour les pères et les mères



La nouvelle brochure présente un mélange de messages simples et d'effets visuels attrayants. Elle est conçue de manière à éveiller l'intérêt du groupe cible des jeunes adultes, et ce tant au niveau du

contenu que du graphisme. Elle s'adresse non seulement à la future mère mais également et directement à son partenaire.

Les spécialistes se sont félicités de cette nouvelle brochure, achevée en 2017, et ont particulièrement apprécié le fait que les informations pertinentes sont maintenant disponibles pour les hommes également. L'ouvrage a bien suscité quelques critiques mais la majorité des réactions étaient positives. Pour augmenter la notoriété de cette nouvelle offre, plusieurs exemplaires gratuits ont été joints à toutes les livraisons de brochures d'allaitement. Dans les six mois suivant sa parution, quelque 4000 exemplaires de l'opuscule ont été commandés.

Court métrage « Breast is best » en 14 langues



Ce court métrage sur l'allaitement, le lait maternel et le premier contact avec le nouveau-né a été réalisé en 2016 sur la base du film de formation « Breast is best ». Disponible en 14 langues (français, allemand, italien, albanais, anglais, arabe, espagnol, farsi, kurde, portugais, somali, tamoul, tigrinya et turc), il peut également apporter un soutien aux spécialistes qui s'occupent de parents allophones. Il peut être consulté gratuitement sur www.allaiter.ch/courtmetrage. Une année après sa mise en ligne, il a été accédé pas moins de 35 000 fois.

Film « L'allaitement des prématurés »



Le lait maternel est particulièrement important pour les prématurés. Il leur permet de rattraper le retard de développement qu'ils accusent par rapport aux enfants nés à terme. Des études récentes ont démontré des effets positifs sur le développement du cerveau et la fonction cardiaque. Mais les mères qui souhaitent allaiter leur prématuré sont souvent confrontées à des difficultés au début. Ce film, qui existe en français, allemand, italien et anglais, leur montre de manière concrète comment elles peuvent réussir l'allaitement.

Au cours de l'année 2017, plus de 4000 personnes ont visionné gratuitement le film sur www.allaiter.ch/premature. Il peut également être commandé sous forme de DVD avec les quatre versions linguistiques français, allemand, italien et anglais.

Questions fréquemment posées

Des informations complémentaires au sujet de l'allaitement maternel se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse sous la rubrique « Questions et réponses ».

2. Encourager la mise en réseau

[Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.]

Symposium interdisciplinaire à Zurich

Améliorer les connaissances sur les différences culturelles et réduire les barrières, tel était l'objectif de ce symposium placé sous le titre « Compétence transculturelle ». Les feedbacks des 63 participants et participantes étaient en majorité positifs. Nous adressons nos vifs remerciements à l'Hôpital universitaire de Zurich et Dr Katharina Quack Lötscher.

Les bases de la compétence transculturelle

En fournissant de précieuses informations sur le thème du symposium, **Renate Bühlmann** (experte diplômée en soins / experte en formation compétence transculturelle, Croix-Rouge suisse) a créé une base pour les exposés suivants.

« Des faits et chiffres concernant la migration en Suisse ont été présentés et les aspects spécifiques à la migration qui influent sur la vie et la santé des familles immigrées mis en lumière. Un accent particulier a été mis sur la compétence transculturelle. Ce concept, qui décrit la faculté d'interaction professionnelle dans un contexte de migration, procure un soutien aux spécialistes qui s'occupent de femmes et de familles issues de la migration. L'aspect central de la compétence transculturelle est de discerner les besoins spécifiques de l'accouchée et de sa famille et d'en déduire les actions adaptées à la situation. L'exposé a présenté les instruments d'évaluation transculturels. Afin d'en tirer profit dans le quotidien professionnel, une communication verbale est indispensable ; les avantages et les limitations de diverses possibilités qui existent ont été brièvement évoqués. »

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Une communication harmonieuse dans les soins obstétriques aux migrantes allophones – BRIDGE

Paola Origlia Ikhilor (Sage-femme MSc et chargée de cours, Haute école spécialisée bernoise) a présenté l'étude BRIDGE qui est actuellement menée.

« L'adaptation aux conditions de vie dans leur pays d'accueil est une source de stress supplémentaire pour les migrantes enceintes et leurs familles. Les taux élevés de morbidité et mortalité périnatales sont directement liés à l'accès restreint aux soins obstétriques et au manque de connaissances linguistiques.

Pour les mères allophones, l'orientation dans le système de santé complexe représente un défi de taille. Elles ont souvent de la peine à trouver les offres appropriées et à établir une relation de confiance avec les spécialistes. Le fait de ne pas comprendre les informations a provoqué un désarroi ou même le sentiment d'être offensé personnellement. Si, en l'absence d'interprètes, les professionnels de la santé ont eu recours à la communication non verbale, il pouvait en résulter des malentendus ou une fausse appréciation du succès d'un traitement. Surtout dans les situations d'urgence, l'impossibilité de communiquer représentait un stress énorme pour toutes les personnes concernées. Les professionnels de la santé sont confrontés à de nombreuses contraintes qui les empêchent d'adresser de manière flexible les besoins des clientes et de transmettre les informations de manière adaptée. Par conséquent, la qualité des soins souffre et il n'est guère possible de poursuivre des objectifs visant la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation. Dans les situations où la communication s'avère difficile et concernant les clientes vulnérables, des modèles de prise en charge plus flexibles sont donc à envisager. Une réflexion permanente sur le processus de soins et le développement des compétences transculturelles peuvent contribuer à prodiguer des soins adaptés à la situation et au contexte, tout en sensibilisant aux comportements discriminatoires. Pour prendre des décisions fondées et dans les cas du « shared decision making », l'aide d'interprètes est incontournable. »

Le rapport de recherche complet peut être consulté sur www.allaiter.ch.

L'aspect interculturel dans l'encouragement de l'interaction entre mère et enfant – de quoi ont besoin les spécialistes ?

Pour terminer, **Dr med. Fana Asefaw** (médecin-chef du Service ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie des enfants et adolescents, Clenia Littenheid AG) a parlé des différences d'ordre culturel dans l'interaction mère-enfant.

« Les femmes sont habituées à être entourées par un grand nombre d'autres femmes qui les soutiennent, elles risquent donc de se sentir seules ici. Elles préfèrent accoucher par voie naturelle et sans intervention médicale, si possible à la maison, et disposer du temps nécessaire. Pourtant, l'accouchement à l'hôpital s'impose souvent du fait que beaucoup de ces femmes ont subi une excision, ce qui augmente le risque, et ne possèdent pas d'assurance complémentaire. On ne peut pas présupposer que le partenaire soit impliqué ; il faut agir avec doigté pour transmettre les informations. Il va de soi que le bébé sera allaité, et ce jusqu'à la naissance du prochain enfant.

Les informations et les pistes de réflexion proposées par l'intervenante contribuent à ce que les femmes et les familles soient soutenues de manière optimale dans cet environnement qui leur est étranger et que les soins, tout en respectant les standards occidentaux, tiennent compte des différences culturelles. »

Suite aux exposés, un débat passionnant s'est engagé, alimenté par de nombreuses questions intéressantes posées par le public. Les échanges se sont poursuivies pendant l'apéro pris en commun.

Symposium interdisciplinaire à Lausanne

Ce symposium a attiré 64 personnes qui ont jugé les informations reçues comme étant pour la plupart très instructives et utiles pour la pratique. Nous remercions sincèrement l'équipe du CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) : Pascale Gerdy Mamet et Valérie Avignon.

Soutenir l'allaitement maternel à la maternité : un nouvel enjeu

En Suisse, 95 % des femmes choisissent d'initier un allaitement maternel à la maternité, mais seules 62 % allaitent encore exclusivement après quatre mois (données : OFSP 2014). Un enjeu majeur reste donc de soutenir les mères pour leur permettre de poursuivre cet allaitement le plus longtemps possible, et ce même dans les situations complexes, comme lorsque mère et enfant sont séparés suite à une hospitalisation. C'est l'objectif des initiatives développées par le DFME (Département femme-mère-enfant) du CHUV.

Partenariat pour l'Allaitement à la Maternité : développement d'un programme visant à diminuer le stress perçu des mères lié à l'allaitement

Valérie Avignon (sage-femme, MSc in Midwifery, chargée de projet)

« L'allaitement fait partie des cinq principales causes de stress perçu par les mères dans le post-partum immédiat. Un programme de prise en charge du stress perçu a été mis en place au travers des entretiens psycho-éducatifs en 2015. Cependant il n'a pas eu d'impact sur le stress perçu lié à l'allaitement. Les mères font souvent part de leur désarroi face à un manque d'unité dans les prises en charges et à un discours perçu comme discordant. Parmi le personnel soignant, les prises de décisions dans le soutien à l'allaitement ne sont pas toujours faciles car de nombreux éléments doivent être considérés. Donner de la cohérence aux pratiques, les adapter aux données fondées sur des preuves scientifiques actuelles tout en prenant en compte les attitudes, les croyances et les besoins des mères, tels sont les objectifs principaux du Partenariat pour l'Allaitement à la Maternité. »

Implantation de recommandations de bonnes pratiques selon la méthodologie du JBI : le traitement des mamelons douloureux chez les femmes allaitantes dans un service de post-partum

Anick Michon (infirmière, consultante en lactation IBCLC)

Valérie Avignon (sage-femme, MSc in Midwifery, chargée de projet)

« Le lait maternel représente la nutrition optimale pour l'enfant pour prévenir, entre autres, l'otite, les maladies respiratoires ou gastro-intestinales, l'asthme et, dans une moindre mesure, la dermatite atopique. De plus, l'allaitement peut avoir un impact sur le métabolisme de l'enfant, le surpoids et l'obésité jusqu'à l'adolescence. C'est pourquoi l'OMS et les associations de pédiatrie recommandent l'allaitement maternel pendant les six premiers mois de vie du nouveau-né. Toutefois, les jeunes mères rencontrent des problèmes qui pourraient interférer avec le début de la lactation, en particulier les douleurs au niveau des mamelons qui se produisent dans 11% à 96% des cas, selon différentes études. Il est important de fournir le meilleur traitement pour traiter ces douleurs en raison de leur lien avec les taux d'allaitement ainsi que la durée de l'allaitement exclusif. Une revue de la littérature a permis de connaître et de mettre en place les prises en charge recommandées et évaluées comme étant les plus efficaces dans le traitement des mamelons douloureux chez les femmes allaitantes. L'analyse et les résultats de cette prise en charge ont été présentés, illustrés de cas cliniques.»

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Création d'une unité de soutien à l'allaitement maternel en néonatalogie

Dr med. Céline Fischer Fumeaux

Carole Richard (infirmière clinicienne)

Nassima Grari (consultante en lactation IBCLC)

« Plus de 800 nouveau-nés sont hospitalisés chaque année dans le service de néonatalogie, suite à une naissance prématurée ou un autre problème de santé. Ces situations de séparation, stress et maladie sont particulièrement éprouvantes pour les familles et critiques pour l'allaitement. La dyade mère-enfant doit en effet faire face à de nombreuses difficultés compliquant à la fois la mise en route et la poursuite de l'allaitement, dans un contexte d'hospitalisation, se prolongeant parfois plusieurs semaines à mois, de multiples contraintes, de fatigue et d'inquiétude. Soutenir ces mamans dont les enfants ont encore plus besoin que les autres du lait maternel est l'objectif de la création de l'unité de soutien à l'allaitement maternel en néonatalogie. »

Présence lors de congrès

Comme dans les années précédentes, Promotion allaitement maternel Suisse était présente à plusieurs manifestations, dont la **Conférence des sages-femmes de la ZHAW** à Winterthur, la **Journée d'études de l'ASISP** (Association suisse des infirmières puéricultrices) à Lucerne, au **Congrès de la FSSF** (Fédération suisse des sages-femmes) à Genève, au **Congrès de la SSGO** (Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique) à Lausanne, au **Congrès de la SSP** (Société Suisse de Pédiatrie) à St-Gall, à la **Journée d'études des pédiatres suisses** à Pfäffikon et au **Congrès d'allaitement de l'ASCL** (Association suisse des consultantes en lactation IBCLC) à Olten.

Promotion allaitement maternel Suisse remercie toutes les personnes qui, à ces différentes occasions, ont manifesté de l'intérêt pour ses stands. Un grand merci est dû à l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC qui nous a permis de présenter notre organisation lors d'une brève conférence en plénière.

Tous les transparents présentés lors des interventions peuvent être consultés sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

Nous remercions Promotion Santé Suisse et Medela SA pour le soutien accordé à ces symposiums.



3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

[Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.]

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. La personne qui s'occupe de l'enfant peut l'emmener au lieu de travail de la mère, ou celle-ci peut tirer le lait.

Ce sujet fait l'objet de diverses dispositions de la loi sur le travail (LTr) et des ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3) :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLT 3).
- Le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait doit être mis à disposition des mères qui allaitent. Durant la première année de vie de l'enfant, les pauses d'allaitement suivantes doivent être rémunérées : 30 minutes au minimum pour une durée de travail quotidien jusqu'à quatre heures, 60 minutes au minimum pour plus de quatre heures par jour et 90 minutes au minimum pour plus de sept heures par jour (art. 60, al. 2 OLT 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.

Rémunération des pauses d'allaitement

Des explications relatives aux nombreuses questions relevant du domaine juridique qui ont été adressées à Promotion allaitement maternel Suisse peuvent être consultées en français, allemand et italien sur le site internet (rubrique « Questions et réponses »).

La check-list pour les mères qui retournent au travail et qui souhaitent continuer d'allaiter ou de tirer le lait ainsi que la fiche informative pour les employeurs et entreprises peuvent être téléchargées sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

A part les langues nationales, la fiche informative pour les employeurs existe en anglais, la check-list pour les mères en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. En outre, une check-list concernant l'aménagement d'un lieu pour allaiter dans l'entreprise est disponible.

Afin d'établir un bilan de la situation en matière d'allaitement dans les entreprises, un sondage a été effectué parmi les hôpitaux. 280 établissements ont été contactés, 33 d'entre eux ont rempli et retourné le questionnaire. 85 % des hôpitaux qui ont répondu disposent d'une salle d'allaitement. Deux hôpitaux sur trois informent les futures mères déjà avant l'accouchement sur les possibilités de concilier allaitement et travail rémunéré. Dans pratiquement tous les établissements qui ont participé, les supérieures et supérieurs ont connaissance des dispositions légales ; des instructions écrites existent dans un hôpital sur deux, mais seulement un sur quatre s'investit de manière proactive pour optimiser la situation des mères allaitantes. Vu le faible taux de réponse (12 %), il est impossible de dresser un bilan complet de la situation globale. Les contacts ont toutefois donné l'occasion de transmettre des informations et de mieux faire connaître les check-lists de Promotion allaitement maternel Suisse.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

[Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.]

Diverses réglementations concernant des restrictions de la publicité pour substituts du lait maternel sont actuellement en vigueur.

Loi sur les denrées alimentaires^{4,5}

La loi sur les denrées alimentaires est légalement contraignante. Selon l'ordonnance y relative, la publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail ainsi que la remise d'échantillons gratuits ou de produits à bas prix ne sont pas permis. Les annonces ne peuvent être placées que dans les publications spécialisées.

Code international⁶

Les recommandations du code international n'ont pas un caractère contraignant. Ils portent sur les « substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ; autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ; biberons et tétines ». Les fabricants sont tenus à ne pas proposer d'incitations financières ou matérielles au personnel médical dans le but de promouvoir des produits qui tombent dans le champ d'application du code.

Code de conduite suisse⁷

Le code de conduite suisse porte sur les préparations pour nourrissons et a été adapté à la situation dans notre pays. Il contient des recommandations supplémentaires sans caractère contraignant. Au contraire du code international, le code suisse ne s'applique pas aux biberons et sucettes. Les illustrations montrant une mère qui donne le biberon à son enfant ne sont toutefois pas tolérées dans la publicité. Tout emballage doit porter la mention que l'allaitement est supérieur aux préparations pour nourrissons, et aucune image d'un nourrisson de moins de six mois ne peut figurer dans la publicité pour préparations de suite. Les donations en espèces ou en nature, directes ou indirectes, au personnel spécialisé sont interdites. Le code de conduite suisse a été signé sur une base volontaire par les membres de la Swiss Association of Nutrition Industries (SANI), l'organisation faîtière des producteurs d'aliments pour nourrissons.

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes, par exemple une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Promotion allaitement maternel Suisse se félicite du dialogue avec les producteurs d'aliments pour nourrissons qui a lieu dans le cadre du Codex Panel (voir tableau synoptique). Elle y fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel.

⁴ Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 (RS 817.02)

⁵ Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12 (RS 817.022.104)

⁶ OMS : International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes 1981

⁷ Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)



Tableau synoptique des champs d'application des réglementations relatives aux restrictions publicitaires

	Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981)	Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (état 2017)	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 41 Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 5 et 12
Préparations pour nourrissons *	réglementé	réglementé	réglementé
Préparations de suite pour nourrissons **	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Biberons et sucettes	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Tire-lait	non réglementé	non réglementé	non réglementé

* Nourriture suffisante jusqu'à l'introduction d'autres aliments ** Après l'âge de 6 mois

Codex Panel

Le respect des restrictions de la publicité est surveillé depuis 1995 par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentées l'industrie et Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du Codex Panel qui examinera ces cas.

En 2017, le Codex Panel a tenu une réunion. Les contestations relatives aux publicités ou formulations illicites ont régulièrement été signalées et traitées. Davantage de temps a été consacré aux contrôles en la matière, ce qui a résulté en 13 contestations au cours de l'année. Il s'agissait dans la plupart des cas de rabais sur des préparations pour nourrissons, tant dans le commerce de détail que sur des plateformes de commande en ligne, ainsi que de certaines formulations dans les publipostages. Les entreprises concernées ont réagi avec célérité aux contestations.

La conseillère nationale Yvonne Feri s'est attaquée au problème que la publicité (licite) pour les préparations de suite est souvent confondue avec celle (illicite) pour les préparations pour nourrissons. Dans une motion, elle a proposé d'interdire, conformément aux exigences de l'OMS, la publicité pour tous les produits de substitution au lait maternel. Dans sa réponse du 1^{er} décembre 2017, le Conseil fédéral a recommandé le rejet de la motion pour les motifs suivants :

« L'allaitement est le mode d'alimentation le plus naturel et le plus sain pour un enfant. Par conséquent, au regard de la recommandation de l'OMS et de la Société Suisse de Pédiatrie, la Confédération conseille, dans la mesure du possible et dans le respect des choix individuels, l'allaitement maternel exclusif pendant les quatre à six premiers mois de vie. Par analogie au droit européen, l'ordonnance sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (RS 817.022.104) prévoit que les préparations de suite doivent se distinguer clairement des préparations pour nourrissons par leur étiquetage et leur publicité. Ceci doit permettre d'exclure toute confusion entre ces deux préparations et d'empêcher la diffusion indirecte, au travers des préparations de suite, de publicité pour les préparations pour nourrissons, ce qui est interdit aussi bien en Suisse qu'au sein de l'UE. Cependant, la mise en œuvre des dispositions précitées n'est pour l'heure pas encore optimale en Suisse. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires va donc sensibiliser les fabricants, afin qu'ils observent plus strictement ces dispositions, et inviter les cantons à une exécution plus systématique de ces prescriptions. Une limitation de la publicité pour l'alimentation de suite ne sera envisagée que si cette démarche ne permet pas d'améliorer la situation. »

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5. Influencer sur les processus de décision

[Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.]

Durant l'année 2017, Promotion allaitement maternel Suisse a participé aux réunions de Miapas. Ce projet de Promotion Santé Suisse, soutenu par des partenaires au niveau national, est destiné à promouvoir la santé des jeunes enfants. D'une part, on rédige et diffuse des données de base, des recommandations et des messages communs à l'adresse des spécialistes de la petite enfance. D'autre part, on sensibilise les décideurs du monde politique à l'importance de la promotion de la santé des jeunes enfants.

Quel avenir pour l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB) ? Les parties prenantes ont été invitées à une première session d'échanges. Malgré le fait qu'une relation directe entre la certification et la durée de l'allaitement a été prouvée, les hôpitaux montrent toujours moins d'intérêt à obtenir le label. Des solutions à ce problème doivent être trouvées en commun.

Newsletter

La newsletter de Promotion allaitement maternel Suisse informe sur les actualités et différents thèmes liés à l'allaitement maternel et invite les intéressés à visiter le site internet. Au cours de l'année sous revue, quatre éditions ont été adressées à un large cercle d'individus et d'organisations.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2017

La semaine mondiale de l'allaitement maternel de cette année a eu lieu du 16 au 23 septembre et était placée en Suisse sous le thème « L'allaitement maternel nous concerne tous », inspiré du slogan anglais de la campagne mondiale « It takes a village to raise a child » (« Il faut un village pour élever un enfant »). Chacun et chacune est appelé à assumer son rôle dans la construction d'un village idéal. Il faut en outre adopter et mettre en pratique une législation équitable et trouver de nouveaux et meilleurs modèles de coopération.



La campagne s'inscrivait dans le contexte des objectifs de développement durable (« Sustainable Development Goals ») 16 et 17 proclamés par l'ONU. L'objectif 16 vise à promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives. Il part du principe que nous sommes tous responsables de nos enfants et du monde dans lequel ils vivront. Ce sont les enfants qui représentent l'avenir de l'humanité. Chaque enfant dispose d'un potentiel qui toutefois ne peut se développer que dans un environnement où les lois sont respectées et chacun assume ses responsabilités. Les enfants sont protégés par la convention relative aux droits de l'enfant. Les droits des femmes sont également inscrits dans la loi, notamment en ce qui concerne leur discrimination dans la société ou au travail.

Les efforts visant à améliorer le taux d'allaitement se heurtent encore à de nombreux obstacles : tant au niveau politique que sociétal, dans le domaine de l'information et des conseils ou en matière de surveillance de la commercialisation des préparations pour nourrissons. Une coopération mondiale est indispensable pour atteindre le but. L'objectif de développement durable 17 nous rappelle que de nombreuses mains facilitent le travail. La semaine mondiale de l'allaitement maternel encourage les contacts entre décideurs des niveaux national, régional et communal. Elle incite à une action globale et coordonnée également avec des acteurs qui ne font pas partie du mouvement pour l'allaitement maternel, afin d'assurer un développement durable.

6. Renforcer l'organisation

Activités

Par le biais de nombreuses manifestations et activités diverses pendant cette semaine, l'attention du public a été attirée sur le fait que le succès de l'allaitement ne dépend pas uniquement de la mère. Son entourage ainsi que la société dans son ensemble sont également appelés à assumer leur responsabilité. Pour symboliser cette coopération, des puzzles ont été distribués.

Promotion allaitement maternel Suisse a encore une fois pu compter sur la précieuse coopération de l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC, l'Association suisse des consultations parents-enfants, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique et La Leche League Suisse. La graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu les cartes postales, les affiches ainsi que les puzzles. Près de 8000 cartes postales, 5700 affiches et plus de 8000 puzzles ont été distribués. Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 134 activités sur les plans local et régional. La campagne a bénéficié du soutien financier apporté, entre autres, par Promotion Santé Suisse et Medela SA.

Allaiter dans l'espace public

Il est permis d'allaiter partout dans l'espace public. En principe, il n'y a rien de plus naturel que d'allaiter en route, mais il s'agit au commencement d'un apprentissage aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Il est donc souhaitable de parfois disposer d'un endroit calme et tranquille. Les espaces allaitement publics proposés par des magasins, des pharmacies, des bibliothèques, des restaurants, etc. s'y prêtent idéalement. L'application mamamap permet de les trouver rapidement et facilement.

L'application a été remaniée en 2017 et adaptée au nouveau système iOS. De nouvelles adresses sont intégrées en continu. Le répertoire électronique gratuit contient plus de 1100 espaces allaitement et est consulté près de 8000 fois par mois.

[Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.]

Conseil de fondation et bureau

Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises sous la direction d'Ursula Zybach. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2016 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2018. Le bureau a accompagné la direction opérationnelle et veillé à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il a tenu deux séances ordinaires durant l'année sous revue.

Commission scientifique

La commission scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de Promotion allaitement maternel Suisse. Au cours de l'année sous revue, elle a rédigé le texte de la nouvelle brochure à deux faces et s'est prononcé, dans le cadre de la procédure de consultation, au sujet de la brochure « Alimentation pendant la grossesse et la période d'allaitement », publié par l'OSAV. Sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher, des questions liées aux contenus ont été discutées par courriel.

Stage

Pour la première fois, une étudiante de la filière Nutrition et diététique de la Haute école spécialisée bernoise a fait un stage auprès de Promotion allaitement maternel Suisse. Elle a traité plusieurs thèmes et a pu se faire une vue d'ensemble dans les domaines de l'organisation de symposiums et de la participation aux congrès. Après une courte période d'introduction déjà, elle a pu prêter main forte à l'équipe du secrétariat.

Remaniement du site internet

Le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse fait peau neuve. Mieux structuré et plus convivial qu'avant, il offre un accès plus facile aux services en ligne et sa lisibilité a été adaptée aux appareils mobiles. La nouvelle boutique facilite la commande de matériel (www.allaiter.ch/shop).



3. FINANCES

Compte de résultat

en CHF	2017	2016
Recettes découlant de projets	155'754.20	161'505.99
Recettes découlant de matériel d'information	126'288.07	145'579.75
Subventions de fonctionnement	160'342.00	153'405.16
Donations	3'300.00	57'150.20
Total Produits d'exploitation	445'684.27	517'641.10
Dépenses pour projets	-98'413.11	-145'736.82
Dépenses pour matériel d'information	-64'668.38	-72'174.90
Charges de personnel	-161'734.45	-149'487.35
Autres charges d'exploitation	-44'511.81	-47'441.69
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	-3'469.40	-3'117.00
Total Charges d'exploitation	-372'797.15	-417'957.76
Résultat d'exploitation	72'887.12	99'683.34
Produits financiers (intérêts bancaires)	144.40	56.75
Charges financières (frais bancaires)	-237.62	-215.42
Résultat de l'exercice avant flux de fonds de projet	72'793.90	99'524.67
Prélèvement du fonds de projet	0.00	0.00
Attribution au fonds de projet	-50'000.00	-60'000.00
Résultat de l'exercice en faveur du capital de fondation	22'793.90	39'524.67

Bilan au 31 décembre

ACTIF	en CHF	2017	2016
Trésorerie		413'931.70	397'125.93
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		13'437.10	5'575.80
Autres créances à court terme		00.00	00.00
Stocks		38'625.95	34'887.15
Actifs de régularisation		22'649.15	23'532.15
Total Actif circulant		488'643.90	461'121.03
Immobilisations corporelles		0.00	3'016.50
Total Actif immobilisé		0.00	3'016.50
TOTAL ACTIF		488'643.90	464'137.53
PASSIF	en CHF	2017	2016
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		27'820.83	28'384.15
Autres dettes à court terme		0.00	-557.89
Provisions à court terme		0.00	40'000.00
Passifs de régularisation		9'482.70	17'764.80
Total Capitaux étrangers à court terme		37'303.53	85'591.06
Total Capitaux étrangers		37'303.53	85'591.06
Fonds de projet		110'000.00	60'000.00
Capital de fondation		318'546.47	279'021.80
Résultats de l'exercice en faveur du capital de fondation		22'793.90	39'524.67
Total Capitaux propres		451'340.37	378'546.47
TOTAL PASSIF		488'643.90	464'137.53

3. FINANCES

Rapport de l'organe de révision



VON GRAFFENRIED TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Promotion allaitement maternel Suisse, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promotion allaitement maternel Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

Berne, le 21 février 2018 ge/stn

Von Graffenried AG Treuhand


Peter Geissbühler
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Soutien financier

Le financement de Promotion allaitement maternel Suisse repose sur plusieurs piliers :

- Comme nous assumons des tâches d'intérêt public et visant à améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics financent une partie de nos coûts liés à des projets.
- Une autre partie des coûts liés à des projets est prise en charge par nos organisations partenaires, des fondations donatrices ainsi que des donateurs et donatrices privés qui veulent contribuer à une information complète de la population.
- Des entreprises de divers secteurs apportent un soutien financier à certains projets. Cela représente pour elles une possibilité d'assumer leur responsabilité sociale. Les entreprises n'ont aucune influence sur les projets et les informations transmises.

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue :

- Antistress AG
- Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Edition Careum
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation Larsson Rosenquist

- Ligue suisse contre le cancer
- Medela SA
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchâtel, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich

Promotion allaitement maternel Suisse tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



4. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2018 :

Mise en pratique de la stratégie 2017

Les travaux de mise en pratique seront poursuivis en 2018. Le financement des activités opératives de la fondation restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et du secrétariat.

Brochure d'allaitement

La brochure sera mise à jour en vue d'une réimpression en 2018, les éditions française, italienne et serbe/croate seront adaptées à la version entièrement remaniée par la commission scientifique.

Allaitement et travail

L'objectif prioritaire est de prolonger la durée de l'allaitement grâce à de meilleures conditions pour concilier allaitement et travail. Les employeurs doivent être sensibilisés à cette question. Le soutien aux travailleuses qui allaitent dépend de conditions cadres appropriées à l'entreprise. Au cours de l'année 2018, Promotion allaitement maternel Suisse veut continuer d'une part à motiver les employeurs à soutenir les mères qui allaitent et de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire, et d'autre part à informer les femmes sur leurs droits. Sur le site internet, toutes les personnes intéressées trouvent des réponses aux questions relevant de différents domaines ainsi qu'un choix d'aide-mémoire et de check-lists. Des conseils juridiques sont désormais proposés en collaboration avec une juriste.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que les recommandations de l'OMS concernant les restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons soient mises en œuvre en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2018

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2018 se déroulera en Suisse du 15 au 22 septembre. Le slogan choisi est « L'allaitement maternel : base pour la vie ». Promotion allaitement maternel Suisse se chargera de mettre à disposition du matériel promotionnel pour soutenir les activités.

Symposiums 2018

Vu le grand succès qu'à rencontré le symposium sur la compétence transculturelle qui s'est déroulé en 2017 à Zurich, ce thème sera repris pour le symposium en langue française du 4 septembre 2018 à Lausanne. Le symposium de Zurich aura lieu le 13 septembre 2018 et sera consacré au diabète gestationnel, à l'extraction du colostrum durant la grossesse et au milkbanking/milksharing.

Informers les parents sur le développement sain des enfants

Une grande majorité des parents dispose aujourd'hui de smartphones ou de tablettes. L'internet est utilisé au quotidien, indépendamment du sexe, de l'âge ou du niveau de formation. Des études pronostiquent que l'utilisation d'appareils mobiles va encore augmenter. La nouvelle application Parentu de l'association de parents « Eltern-PushApp » saisit cette opportunité pour transmettre aux parents des renseignements et des suggestions pour organiser la vie familiale au quotidien. Les textes au sujet de l'allaitement sont rédigés par Promotion allaitement maternel Suisse.

Pères

La fréquence et la durée de l'allaitement maternel dépendent en grande partie du soutien que le père apporte à sa partenaire. Une attention particulière sera donc attribuée aux pères.



ANNEXE

Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Comité suisse pour l'UNICEF
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse (CRS)
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses FMH
Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse (LLL CH)
Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Santé publique Suisse
Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

Conseil de fondation

Présidente (ad personam)

* Ursula Zybach

Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Membres (toutes ad personam)

PD Dr med. Nicole Bürki

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Annemarie Gluch

Diététicienne diplômée ES ASDD

Eva Maria Jaag

EMBA HSG, lic. phil. I

Prof. Dr med. Nicole Ochsenbein

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

* Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH,
MPH, présidente de la commission scientifique

* Etienne J. Verrey

Ancienne présidente de la commission fédérale pour
les questions féminines (2008-2015)

Miriam Wille

Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

* Membres du bureau

Commission scientifique

Présidente (ad personam)

Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Membres (tous ad personam)

Prof. Dr med. Christian P. Braegger

Médecin spécialiste en pédiatrie FMH

Prof. Dr med. Julia Dratva

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Prof. Silvia Honigmann

Diététicienne diplômée ES ASDD

Verena Marchand

Consultante en lactation IBCLC

Therese Röthlisberger

Consultante en lactation IBCLC

Elisabeth Schneider-Feusi

Infirmière puéricultrice

Dr med. Cora Vökt

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH,
consultante en lactation IBCLC

Miriam Wille

Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

Renate Wasem

Animatrice LLL

Secrétariat

Christine Brennan	Directrice
Judith Lucy	Assistante

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2017

Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Isabella Meschiari	La Leche League Suisse (LLL CH)
Dr med. Monya Todesco	Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
jusqu'en avril 2017 :	
Rita Bieri	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
Sandra Roger	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
depuis avril 2017 :	
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
Luzia Felber	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)

Codex Panel

Promotion allaitement maternel Suisse

Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Dr med. Cornelia Conzelmann	UNICEF Suisse
Doris Keller	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Silvia Marwik	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL) et La Leche League Suisse (LLL CH)
jusqu'en avril 2017 :	
Rita Bieri	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
depuis avril 2017 :	
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)

Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)

Daniel Bärlocher	Bimbosan AG
Nicole Eckert	Hero AG
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Andrea Mutter	Holle baby food GmbH
Marie-Hélène Pradon	Nestlé Suisse SA
jusqu'en novembre 2017 :	
Vanessa Guyaz	Milupa SA
depuis novembre 2017 :	
Heike Kemnade	Milupa SA

Secrétariat

Dr Karola Krell, avocate	Swiss Association of Nutrition Industries (SANI)
--------------------------	--

Adresse

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stillfoerderung.ch

Relation bancaire : Bank CLER, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Promotion
allaitement maternel
Suisse